

- Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Vu le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs,
- Vu le guide de lecture du référentiel national qualité publiée sur le site du Ministère du travail, version en vigueur
- Conformément à notre procédure interne « PROC 03 Procédure de certification, version en vigueur »

CERTIFICAT
n°2104240



CERTIF21, organisme certificateur, atteste de la conformité de l'organisme mentionné ci-dessous :

ASSOCIATION PORTE AVENIR FORMATION

Siret : 894 125 285 00011

N° déclaration : 84030377403

**Adresse : 3 RUE DE BUISSON
03250 LE MAYET DE MONTAGNE**

L'organisme est certifié sur les catégories d'actions suivantes :

- L.6313-1 – 1° : Les actions de formation
- L.6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- L.6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- L.6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage

Date de début de validité : 13/04/2022

Date de fin de validité (*) : 12/04/2025

(*) : sous réserve des résultats satisfaisants lors de la surveillance

Certificat délivré le 13/04/2022 par Monsieur Amar CHIGUER, Président de CERTIF21

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amar Chiguer', written over a light blue grid background.